

PLAN ANNUEL 2022

COOPÉRER SANS FRONTIÈRES



MISE EN
ŒUVRE DU
PROGRAMME
DE TRAVAIL
COMMUN
2021-2024



SECRETARIAAT-GENERAAL
SECRETARIAT GÉNÉRAL

Colophon

Éditeur responsable

Monsieur Alain de Muyser
Secrétaire général de l'Union Benelux
Rue de la Régence 39 BE-1000 Bruxelles
Tél. +32 (0)2 519 38 11

Mise en page

Concept Factory

Rédaction

Secrétariat général de l'Union Benelux

Coordination

Service Stratégie et Communication de l'Union Benelux

Date : Février 2022

Cette publication est protégée par le droit d'auteur

AVANT-PROPOS	2
PRIORITÉS DE LA PRÉSIDENTE LUXEMBOURGEOISE	4
1. UN BENELUX COMPÉTITIF ET DURABLE	10
1.1 La mobilité, épine dorsale du marché intérieur Benelux	11
1.2 Marché Benelux du détail	14
1.3 Promouvoir l'économie durable et œuvrer en faveur d'un cadre européen circulaire	16
1.4 Marché du travail et enseignement	17
2. UN BENELUX SÛR ET JUSTE	18
2.1 Concertation Senningen	19
2.1.1 Coopération policière	19
2.1.2 La gestion de crises	21
2.1.3 Asile et migration	22
2.1.4 Justice	23
2.2 La prévention des fraudes	24
2.2.1 La coopération fiscale et la lutte contre les fraudes	24
2.2.2 La coopération administrative et la lutte contre la fraude sociale dans son sens le plus large et autre abus	25
2.3 Autres aspects de sécurité	26
2.3.1 Le renforcement de la coopération en matière de sécurité alimentaire	26
2.3.2 Autres sujets thématiques	27
3. UN BENELUX NUMÉRIQUE	28
3.1 La numérisation dans le domaine des transports et de l'économie	29
3.2 La numérisation et la société	31
4. UN BENELUX RÉSILIENT ET CONSCIENT DE L'AVENIR	32
4.1 Climat et durabilité	33
4.2 Énergie	35
4.3 Une Union Benelux où il fait bon vivre	38
5. UN BENELUX OUVERT	40
5.1 La Rhénanie-du-Nord-Westphalie	42
5.2 La Grande Région	43
5.3 La France	43
5.4 Le Conseil Nordique et les États Baltes	44
5.5 Benelux : centre d'expertise en matière de coopération transfrontalière	44
5.6 Extension des consultations fluviales au sein du Benelux	44

AVANT-PROPOS

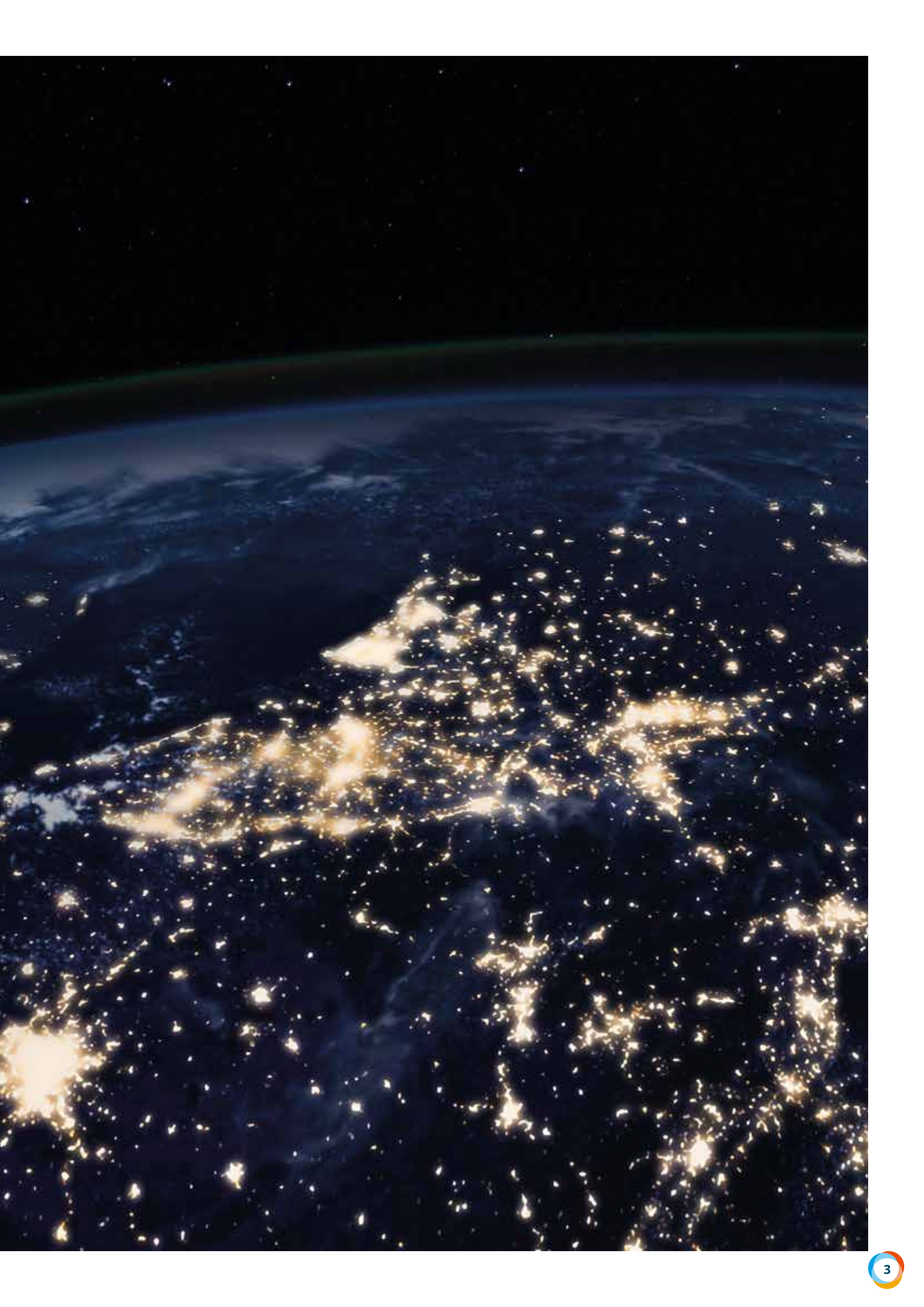
Le plan annuel 2022 a été à nouveau élaboré dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Cette pandémie a démontré qu'une coopération internationale européenne et transfrontalière intensive est et reste nécessaire. Et les inondations catastrophiques de juillet 2021 ont non seulement confirmé le besoin impérieux de coopérer sur le plan transfrontalier, mais placent également la question du changement climatique au cœur de cette coopération et en fait un thème transversal.

Le changement climatique rend de plus en plus probable les fortes précipitations et les graves inondations qui en résultent. Le changement climatique n'a pas seulement des conséquences sur la gestion de l'eau, mais oblige aussi les pays à prendre des mesures économiques et sociales, telles que l'engagement en faveur de la mobilité durable et le renforcement de la coopération dans la gestion des crises.

Fidèle aux trois domaines de travail de l'Union Benelux (le renforcement de l'union économique et du marché intérieur, le développement durable et la coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures), la base de ce plan annuel est le Programme de travail commun 2021-2024. Comme le Programme de travail commun est construit autour de cinq grandes lignes d'action interdépendantes, le plan annuel s'articule de même.

Des projets phares sont mis en avant. L'Union Benelux met en œuvre des projets qui sont d'actualité, qui constituent une plus-value pour les trois pays et qui tendent vers des résultats tangibles sur la base de priorités claires. Ceci nécessite une approche proactive, flexible, pragmatique et globale afin de renforcer l'action de l'Union Benelux en temps de crise. Ils doivent permettre de mieux anticiper ensemble, en étroite coordination et coopération, de nouvelles catastrophes, tout en favorisant, conformément aux objectifs de notre coopération, la prospérité, le bien-être, la sécurité et l'égalité des chances pour tous.





PRIORITÉS DE LA PRÉSIDENTE LUXEMBOURGEOISE

Pour la quatrième fois depuis l'entrée en vigueur du nouveau Traité Benelux en 2012, le Grand-Duché de Luxembourg assume en 2022 la Présidence du Comité de Ministres de l'Union Benelux. Cette année marque le 10^e anniversaire du renouvellement et de l'approfondissement de cette coopération exemplaire en Europe, qui continue à jouer pleinement son rôle de laboratoire, de modèle et d'incubateur de l'intégration européenne.

À travers des actions et projets prioritaires, le Grand-Duché va de nouveau promouvoir les valeurs qui le caractérisent - fiabilité, dynamisme et ouverture - dans l'intérêt commun du Benelux et de l'Union européenne, de leurs citoyens et de leurs entreprises.

Trois priorités horizontales caractériseront la Présidence luxembourgeoise :

SORTIR RENFORCÉS DE LA PANDÉMIE

ŒUVRER POUR UN BENELUX VERT, SÛR ET COMPÉTITIF

PROMOUVOIR LES SYNERGIES AVEC LES RÉGIONS VOISINES

L'action du Benelux reste complémentaire à celle de l'Union européenne, avec laquelle les échanges continueront à être intensifiés. À côté de la mise en œuvre de ses priorités en cohérence avec le Plan annuel et en s'appuyant sur le Secrétariat général, la Présidence luxembourgeoise s'engagera aussi pour une coopération étroite au niveau intergouvernemental, avec notamment l'élaboration de prises de position communes du Benelux au sein du Conseil de l'Union européenne et la poursuite des échanges avec d'autres pays et groupes de pays.

SORTIR RENFORCÉS DE LA PANDÉMIE

Les répercussions de la crise COVID-19 continuent à se faire sentir tant sur les plans sanitaire que social et sociétal, y compris dans ses dimensions transfrontalières. L'ensemble des domaines de coopération sont touchés d'une manière directe ou indirecte par la pandémie. Une réflexion sur les leçons à tirer de l'expérience de cette pandémie s'avère donc être nécessaire de manière horizontale, constituant un fil rouge pour l'ensemble des enceintes de discussion et groupes de travail thématiques du Benelux.

Les concertations au sein du Benelux sur les divers aspects de la pandémie seront poursuivies, aussi bien au niveau de la coopération entre autorités sanitaires qu'en matière de gestion des crises et de répercussions sur les flux transfrontaliers. La Présidence luxembourgeoise encouragera le partage au niveau du Benelux des conclusions des exercices de « leçons apprises » qui ont lieu dans les États membres du Benelux et ses régions et pays voisins, afin d'alimenter les discussions menées à ce sujet dans d'autres enceintes internationales, et notamment celles de l'Union européenne.

Un tableau comparatif de la situation globale dans les trois États membres et dans les régions voisines, tant au niveau des données pandémiques que des mesures sanitaires établies pour y faire face, sera régulièrement établi avec l'assistance du Secrétariat général.

La crise COVID a illustré les bénéfices qui pourraient être tirés dans le domaine de la santé d'une meilleure utilisation et d'un partage des données numériques, tenant compte de la protection des données personnelles, p.ex. en matière de vaccination de la population et du traçage des contacts transfrontaliers. La Présidence luxembourgeoise va explorer les pistes pour progresser dans ce domaine au niveau du Benelux. Elle va aussi explorer des voies pour permettre une meilleure comparaison des différentes mesures sanitaires mises en place au sein du Benelux pour lutter contre le virus, afin d'identifier le type de mesures susceptibles d'avoir les résultats les plus probants.

La Présidence luxembourgeoise mettra un accent particulier sur les problématiques propres aux bassins de vie transfrontaliers dans un contexte de pandémie. En cohérence avec l'objectif de l'action Benelux qui vise à renforcer et intensifier la collaboration transfrontalière et à être un laboratoire pour l'Europe, une réflexion sera entamée sur les besoins particuliers des communautés transfrontalières, le besoin de mieux intégrer leurs spécificités dans les processus de prise de décision - tant nationaux qu'européens - et les mécanismes nécessaires pour se prémunir de crises futures.

Face aux tendances de remise en cause de la libre circulation qui ont vu le jour à travers l'Europe par l'introduction de restrictions directes et indirectes aux frontières dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la Présidence luxembourgeoise continuera à favoriser les concertations à tous les niveaux au sein du Benelux pour que la région puisse continuer à se positionner comme un modèle de libre circulation au sein de l'UE. En tant que valeur, droit des citoyens et acquis fondamental tant du Benelux que de l'UE, l'objectif est le maintien plein et entier de la libre circulation et de l'« esprit Schengen » tant au sein du territoire beneluxien qu'à ses frontières avec les régions limitrophes.

ŒUVRER POUR UN BENELUX VERT, SÛR ET COMPÉTITIF

Les inondations, qui ont eu lieu sur le territoire du Benelux ainsi que de ses voisins, soulignent en outre que la question du changement climatique doit rester essentielle, au cœur de notre coopération. Il nous faut penser aux générations futures et les englober dans nos réflexions.

Dans le cadre du Green Deal et des mesures envisagées par le paquet «Fit for 55», l'UE s'est fixée des objectifs contraignants pour parvenir à **la neutralité climatique d'ici 2050** au plus tard. Notamment dans le cadre de la coopération Pentalatérale de l'Énergie (développement d'une vision commune jusqu'en 2050), de la coopération énergétique de la Mer du Nord (NSEC sous présidence irlandaise en 2022) et du Réseau Benelux d'expertise énergétique, la Présidence luxembourgeoise encouragera le Benelux à poursuivre ses efforts de promotion des énergies renouvelables, de transition énergétique, de sécurité d'approvisionnement transfrontalier et du déploiement d'infrastructures pour carburants alternatifs (p.ex. analyser le déploiement d'une infrastructure transfrontalière de l'hydrogène). Sous la Présidence luxembourgeoise, une conférence au sujet de la transition énergétique sera organisée au Luxembourg, avec le but d'organiser un échange de bonnes pratiques entre les États du Benelux et les pays baltes. Il s'agit en outre de renforcer les politiques d'adaptation au changement climatique et les moyens d'y parvenir. Dans ce sens et au lendemain de la COP26, le renforcement de la Plateforme «Climat» sera encouragé par le biais d'activités afin de stimuler la coopération climatique et de transformer en actions concrètes. En parallèle, une révision approfondie des solutions innovantes et incluant un financement durable qui génèrent une valeur ajoutée sur le plan écologique, social et économique et qui contribuent à des paysages sains, à la mitigation et l'adaptation au changement climatique et au développement économique local doit être réalisée, comme complément aux actions déjà engagées au niveau européen et international dans ce contexte.

La préservation de la nature est également au centre des préoccupations de la Présidence luxembourgeoise.

À cet égard, le développement de l'agriculture durable, de même que la promotion de la biodiversité, sont des pistes à explorer. La Présidence luxembourgeoise encouragera la création d'un groupe de concertation sur la sécurité alimentaire et œuvrera à la mise en place d'une campagne de sensibilisation sur la vente de produits sur Internet. Elle entamera les discussions autour du concept de «la nature en tant que personne morale». En matière de santé, une conférence axée sur la corrélation entre la santé publique et la qualité de l'air sera organisée.

La Présidence luxembourgeoise entend aussi accélérer **l'évolution du Benelux vers une région économique durable, fondée sur les principes de l'économie circulaire**, en s'engageant résolument en faveur du développement et de l'utilisation de technologies vertes et numériques. Le Benelux poursuivra l'amélioration de l'infrastructure numérique de manière à permettre le développement de projets transfrontaliers concrets. Parmi ces derniers comptent la mise en place d'un «jumeau numérique Benelux» au niveau des infrastructures, la facturation électronique (directive 2014/55/UE) et la transmission ininterrompue du signal 5G au niveau des frontières.

Un marché intérieur Benelux durable implique la **suppression des obstacles transfrontaliers à la mobilité et au commerce**. La mobilité durable tant des personnes que des biens, en prônant la numérisation du transport et de la logistique, doit rester au centre de l'action du Benelux. Dans le prolongement des actions entreprises par le Benelux au niveau européen, une attention particulière sera portée à la thématique des restrictions territoriales de l'offre, visant à limiter voire éliminer les difficultés des citoyens et des entreprises liées à l'accès aux réseaux d'approvisionnement de leur choix au sein de l'Union européenne. Le Benelux continuera à encourager la Commission européenne à remédier aux conséquences négatives des restrictions territoriales de l'offre dans le secteur du commerce de détail.

Enfin, la Présidence luxembourgeoise prône **une sécurité sans frontières au sein du Benelux** et s'engage à **poursuivre et à approfondir l'étroite collaboration en matière de coopération policière transfrontalière**. Il s'agit d'exploiter pleinement les opportunités de coopération opérationnelle et de concrétiser les divers accords et arrangements d'exécution prévus, afin d'assurer une mise en œuvre efficace du Traité de Police Benelux. Les efforts de renforcement de la coopération en matière de lutte contre le trafic international organisé de drogues et les réseaux de distribution de stupéfiants entre les pays du Benelux et la France seront poursuivis.

Les intempéries catastrophiques qui nous ont tous touchés en 2021, réitérent le besoin impérieux d'une **coopération transfrontalière** accrue, plus efficace et plus visible, rassemblant nos énergies. Il nous faut tirer les leçons de ces crises majeures pour mieux affronter, ensemble, potentiels défis et crises futures.

En matière de gestion des crises, des ateliers et réunions thématiques spécifiques permettront de tirer les leçons tant de la pandémie que des intempéries, ayant comme objectif de mieux gérer en commun à l'avenir de telles catastrophes. Le dialogue entre Centres de crise sera maintenu. De même, l'opérationnalisation du réseau européen des Directeurs généraux des centres de crise européen sera poursuivie.

D'autres mesures sont également primordiales dans le contexte de la sécurité transfrontalière, ainsi en matière de lutte contre la traite des êtres humains et la lutte contre les pratiques frauduleuses en matière fiscale et sociale. Dans ce contexte, le Benelux visera en 2022 à conclure un Traité Benelux sur la coopération entre services d'inspection des États parties dans la lutte contre la fraude sociale transfrontalière.



PROMOUVOIR DES SYNERGIES AVEC LES RÉGIONS VOISINES

La crise COVID-19 a montré à quel point le territoire du Benelux est interconnecté et interdépendant non seulement entre ses trois États membres, mais aussi avec les pays et régions limitrophes. L'intensité des flux de travailleurs frontaliers, tant au sein du Benelux qu'à ses frontières extérieures, en est la principale illustration.

À côté de la poursuite des coopérations avec notamment la France et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, l'accent sera mis sur la recherche de collaborations plus abouties avec d'autres groupes de coopération régionale, en particulier avec la Grande Région.

Le portail web Benelux sur lequel les travailleurs frontaliers peuvent obtenir les informations utiles sur la réglementation qui leur est applicable pour les flux transfrontaliers intra-Benelux, sera élargi aux flux aux frontières extérieures du Benelux (entrées et sorties du territoire des États membres).

Une « Task Force Frontaliers » sera mise en place avec vocation de servir de plateforme de consultation, d'expertise, d'analyse juridique et de proposition de solutions concrètes pour les problèmes liés à la mobilité transfrontalière.

En lien avec l'initiative politique des États membres du Benelux pour une meilleure prise en compte des spécificités des communautés transfrontalières dans les processus de décisions nationaux et européens, une conférence relative à la promotion de la mobilité transfrontalière sera organisée associant d'autres pays et régions européens.

La Présidence luxembourgeoise s'efforcera d'intensifier sa coopération avec la Grande Région. Près de 250.000 travailleurs transfrontaliers se concentrent sur ce flanc méridional du Benelux, ce qui représente près de 10% du nombre total de frontaliers de toute l'Union européenne. Aussi bien le Benelux que la Grande Région se positionnent comme pionniers de la promotion de la coopération transfrontalière dans ses multiples dimensions, cherchant à apporter des solutions et une plus-value très concrète pour les citoyens. Il importe d'identifier les complémentarités et les synergies potentielles entre les deux espaces ainsi que la valeur ajoutée que les citoyens retireraient de l'échange de bonnes pratiques, voire de l'exploration de pistes de collaboration durables.

Au-delà de l'exemple de la Grande Région, des complémentarités et synergies semblables pourront être identifiées avec d'autres espaces voisins du Benelux disposant d'une gouvernance institutionnalisée transfrontalière.

1.

UN BENELUX COMPÉTITIF ET DURABLE

La pandémie de COVID-19, précédée d'une crise économique et financière mondiale, montre que le développement d'économies durables, compétitives et résilientes est indispensable à l'absorption efficace des chocs subis pendant et après les crises.

Le Benelux, doté de son propre marché intérieur et des instruments juridiques qui l'accompagnent, est particulièrement bien placé pour ce faire. Actuellement, les trois pays Benelux affichent ensemble un produit national brut commun de 1,4 trillion d'euros, soit environ 8 % du PNB total de l'UE. Le règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience énumère six piliers que les États membres doivent intégrer prioritairement dans leurs plans de relance afin de bénéficier du programme de reprise de l'UE. L'Europe souligne ainsi qu'un marché intérieur qui fonctionne bien reste crucial pour redonner vie aux économies après une crise. Pour être compétitive, une économie doit investir dans les technologies vertes et numériques, dans l'innovation et la recherche, et être prête à effectuer la transition vers une énergie propre.

Le Benelux continuera cette année de miser sur le développement du **marché intérieur Benelux** avec des initiatives qui contribuent à la reprise et à la croissance de l'économie Benelux. En tant qu'Union Benelux déterminée et flexible en ces temps incertains, les pays Benelux coopèrent ensemble, non seulement pour permettre au marché intérieur Benelux de se remettre de la pandémie, mais aussi pour faciliter des changements structurels transfrontaliers. C'est ainsi que le marché intérieur Benelux peut poursuivre sa transformation en une région économique dynamique qui continue de stimuler l'emploi transfrontalier, supprime les obstacles transfrontaliers dans le secteur du **commerce de détail** et sert de porte d'entrée vers l'Europe par **des transports durables**.



1.1 LA MOBILITÉ, ÉPINE DORSALE DU MARCHÉ INTÉRIEUR BENELUX

Le Benelux est une région composée de trois pays relativement petits qui sont étroitement reliés par-delà les frontières par une infrastructure utilisée de manière très intensive. La **mobilité**, c'est-à-dire l'ensemble des déplacements, des moyens de transport et des infrastructures, est donc essentielle pour les entreprises et la société. Les **transports** qui vont de pair avec la distribution de marchandises et les trajets domicile-travail font fonctionner le

Benelux sur le plan économique et social. Le Benelux, densément peuplé et doté d'un réseau routier très ramifié, est confronté ici à un défi particulier. En même temps, un système de transport propre et fonctionnant sans heurts est la carte de visite du Benelux. Une économie durable repose sur la mobilité durable et la simplification (uniformisation) des obligations administratives liées au transport par voies terrestre, maritime et aérienne.

PROJET PHARE

MOBILITÉ DURABLE Feuille de route pour la stimulation du vélo

Suite à la déclaration politique sur le vélo signée en juillet 2020, le Benelux et la RNW se consacrent à une vaste **feuille de route** (transfrontalière) **pour la stimulation du vélo** avec des actions concrètes et des projets communs autour des mesures de stimulation, de logistique urbaine, de réglementation en matière de vélo et des projets UE, sur lesquels les pays Benelux veulent se concentrer dans les années à venir. Les partenaires examinent également comment rendre la politique cycliste fonctionnelle plus visible au niveau du Benelux en l'associant à des événements cyclistes de grande envergure tels que le **Benelux Tour**.



MOBILITÉ DURABLE

rendre la participation la plus accessible possible

Offrir des solutions porte-à-porte aux voyageurs sans qu'ils aient à consulter des informations de voyage distinctes et à acheter des billets à chaque fois nécessite notamment un bon échange de données entre tous les prestataires de transport, de bons accords mutuels et un cadre réglementaire clair. En décembre 2020, le Comité de Ministres Benelux a mandaté la mise en œuvre de la première phase du **projet MaaS Living Laboratory** et a approuvé le budget afférent. La phase I du projet vise à inventorier les initiatives actuelles et les investissements déjà réalisés en matière de MaaS (*Mobility as a Service*), en amont et à l'appui du Living Laboratory qui sera élaboré dans la deuxième phase, et qui permettra de comprendre, sur base de simulations, le fonctionnement de l'écosystème dans lequel tous les acteurs de la MaaS opèrent et de savoir quel langage, quelles normes et quels autres accords peuvent être utilisés au sein de ce système en matière d'échange de données et de paiement. L'objectif ultime de ce Living Laboratory est de rendre le fonctionnement d'un écosystème MaaS compréhensible pour les petits et les grands acteurs, ce qui permettra de rendre la participation au système la plus accessible possible.

Dans le domaine de la **mobilité transfrontalière des véhicules zéro émission**, le Benelux étudiera les possibilités de recharger le transport par camions zéro émission de manière dynamique. Il s'agit en l'occurrence de la possibilité de charger de manière dynamique en route, au moyen d'un caténaire ou par le biais de l'induction sur la route. En Allemagne et en Suède, des essais ont été lancés pour recharger les batteries de camions en mouvement par induction ou par caténaires (ce que l'on appelle la « charge dynamique »). Certains de ces essais, notamment en Suède, sont déjà terminés. En encourageant la charge dynamique, les pays espèrent réduire les émissions nocives et limiter la taille des batteries nécessaires. Une étude sur ce sujet a également été réalisée pour le compte du gouvernement néerlandais. Les résultats de l'étude seront abordés et les pays et régions peuvent en fonction déterminer la possibilité d'organiser des projets pilotes transfrontaliers communs.

En outre, la Région flamande réalise actuellement une évaluation intermédiaire du projet pilote en cours. Celle-ci portera notamment sur **le transport transfrontalier avec des combinaisons de véhicules plus longs et plus lourds (VLL)** tel que visé dans la décision Benelux [M\(2015\)15](#).

Les pays Benelux continuent de se coordonner quant au déploiement des infrastructures pour les carburants

alternatifs, en particulier sur les aspects transfrontaliers inclus dans le projet de règlement sur le déploiement des infrastructures pour les carburants alternatifs. Les pays Benelux explorent également les possibilités de coopération concernant le trafic transfrontalier et le recyclage des batteries pour les véhicules électriques. Par ailleurs, le fonctionnement de Benelux IDRO (*ID Registration Office*) continue de faire l'objet d'un suivi.

Les services concernés vont explorer la façon dont le transport de marchandises (transport terrestre et par mer) peut devenir zéro carbone/faible en carbone (biocarburants, batteries et hydrogène) au moyen d'incitants et de développements technologiques.

Le Secrétariat général de l'Union Benelux continue d'assurer le secrétariat et la présidence du **Conseil de l'Escaut**, qui est l'organe consultatif officiel de la Commission néerlandaise-flamande de l'Escaut (VNSC). Il contribue de manière proactive à l'élaboration de la politique de la VNSC pour le développement d'un estuaire de l'Escaut durable et vital. Le conseil se réunit au moins trois fois par an et se penche sur les questions figurant à l'Agenda pour l'avenir de la VNSC. Les réunions de la VNSC et du Conseil de l'Escaut reposent sur l'élaboration interactive de la politique et les recherches factuelles conjointes.

NAVIGATION CÔTIÈRE

inspections du transport routier et stationnement des camions

Outre la décision du Comité de Ministres Benelux du 3 avril 2020 relative à la reconnaissance des brevets d'aptitude des gens de mer dans le cadre des voyages à proximité du littoral ([M\(2020\)8](#)), une décision Benelux est en cours d'élaboration sur **la reconnaissance mutuelle des certificats nationaux de sécurité des bateaux navigant à proximité du littoral**.

Outre le transport maritime, le Benelux continue à renforcer sa coopération dans le secteur du transport routier par le biais **d'inspections ou contrôles commun(e)s ou concerté(e)s** en vue d'une plus grande standardisation de ces inspections ou contrôles dans le Benelux. Ceci est important pour l'instauration de conditions équitables au sein du Benelux et contribue à une efficacité accrue de la lutte contre les abus et fraudes.

En lien avec les différents documents de vision et les stratégies en cours d'élaboration dans les pays Benelux, un aperçu des problématiques rencontrées en matière de **stationnement des camions** et du bien-être des transporteurs (espaces verts, activités physiques, alimentation saine, espaces et infrastructures de repos) sera dressé, et on déterminera les domaines dans lesquels les pays peuvent s'inspirer les uns des autres et mettre sur pied des projets communs (UE).

ESPACE

explorer ensemble

Les États membres étudient comment les clusters spatiaux nationaux peuvent mieux coopérer. L'accent peut être mis sur la coopération dans le domaine des techniques d'observation de la terre, des télécommunications et de l'Internet of Things (IoT), ainsi que sur la stimulation des start-ups, ainsi que l'exploration des opportunités pour les clusters spatiaux de l'arrivée possible du télescope Einstein.

Plusieurs projets pilotes sont en cours d'élaboration, afin d'étudier des alternatives sur les routes principales du Benelux.

HYPERLOOP

un potentiel pour le Benelux transport

Le Hyperloop offre une alternative ultra-rapide à un énorme volume de transport qui se fait encore par route ou par eau. Les marchandises et/ou les personnes sont transportées dans une capsule dans des tubes où la pression de l'air est considérablement réduite. Plusieurs projets pilotes sont en cours d'élaboration, afin d'étudier des alternatives sur les routes principales du Benelux entre les ports, les aéroports et les villes. Une conférence sur le potentiel transfrontalier dans et autour du Benelux sera organisée.



1.2 MARCHÉ BENELUX DU DÉTAIL

Le marché Benelux du détail est désormais le troisième marché de détail de l'UE, avec un chiffre d'affaires total d'environ 250 milliards d'euros. Les grandes chaînes et plateformes desservent de plus en plus ce marché comme un marché unique et le considèrent comme tel. Les entreprises des régions frontalières et les start-up en ligne devraient bénéficier d'informations sur la législation et, si possible, de règles uniformes pour pouvoir fournir les clients au-delà de la frontière.

MARCHÉ BENELUX DU DÉTAIL restrictions territoriales de l'offre

PROJET PHARE

Le Benelux s'efforcera de maintenir la thématique des restrictions territoriales de l'offre à l'agenda européen et, dans le prolongement du courrier de la Commission européenne (lettre du 12 juillet 2021), proposera des solutions et continuera à apporter sa contribution nécessaire pour atténuer la situation actuelle.

La coopération Benelux en matière de restrictions territoriales de l'offre (RTO), qui avait commencé en 2015 déjà avec le plan d'action Benelux pour l'emploi et la croissance et avait été formalisée dans la Recommandation Benelux [M\(2015\)14](#) du 30 novembre 2015 relative aux restrictions territoriales de l'offre dans le Benelux, se poursuivra. Les RTO ont un impact relativement important sur les petits pays et touchent en particulier le secteur du commerce de détail du Benelux. Les RTO touchent un large éventail de produits, de services et d'entreprises de toutes tailles. Dans le Benelux, l'offre de biens et le niveau des prix varient considérablement en fonction de la localisation. Cela vaut également pour les zones frontalières en Allemagne et en France, où les prix au détail sont souvent plus bas que dans les pays Benelux limitrophes. Cela a des répercussions négatives tant pour les consommateurs que pour les entreprises. Les consommateurs paient trop cher, et les entreprises sont désavantagées dans leur position concurrentielle.





LE MARCHÉ DU DÉTAIL en mouvement

Compte tenu des changements structurels que connaît le secteur en termes de numérisation et de durabilité, une étude Benelux actualisée sera initiée pour qu'une politique éventuelle dans ce domaine puisse également reposer sur des faits.

Le site web Benelux Retail, lancé à l'automne 2021, sera mis à jour. En offrant aux entreprises un aperçu actualisé des réglementations nationales en matière de commerce de détail dans les trois États membres, nous permettons non seulement aux entreprises de rester informées des réglementations nationales, mais aussi de trouver de nouvelles synergies pour élaborer des réglementations Benelux qui contribuent au fonctionnement fluide et surtout à la compétitivité de l'économie Benelux.

EXIGENCES produits

Au sein du marché intérieur du Benelux s'appliquent encore un grand nombre d'exigences nationales auxquelles les produits doivent se conformer, par exemple en matière d'emballage. Ces différentes exigences nationales constituent souvent un obstacle pour les entreprises. Il convient de réaliser la mise en œuvre des résolutions du Conseil de l'Europe sur les matériaux en contact avec les aliments, de préférence dans le cadre du Benelux afin qu'une réglementation Benelux claire puisse être établie au profit des citoyens et des entreprises. La valeur ajoutée de la coopération Benelux réside dans la mise en œuvre des résolutions du Conseil de l'Europe.

La décision Benelux sur les matériaux et objets en métal et alliage destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires sera finalisée. Par la suite, on examinera la possibilité d'une mise en œuvre commune de la résolution du Conseil de l'Europe sur le papier et le carton.

POLITIQUE de concurrence

Les pays Benelux poursuivront la consultation des autorités nationales de la concurrence et des ministères compétents sur la concurrence et le contrôle, qui a débuté en 2020. Cette concertation est déterminée en particulier par les développements européens. Dans le cadre des travaux du Benelux sur les RTO, les travaux de révision du règlement européen d'exemption par catégorie applicable aux accords verticaux (VBER) se sont poursuivis. Des consultations exploratoires ont également eu lieu, entre autres, sur la proposition de règlement européen sur les marchés numériques (*digital markets act*) et le livre blanc sur les subventions étrangères au sein du marché unique (*white paper on foreign subsidies in the single market*). L'agenda européen sera suivi et les possibilités de coopération et d'échange seront explorées. Les changements structurels du marché de détail et le rôle de la concurrence dans l'écologisation peuvent être des thèmes envisageables.



1.3 PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE DURABLE ET ŒUVRER EN FAVEUR D'UN CADRE EUROPÉEN CIRCULAIRE

Les investissements dans la **durabilité intelligente** offrent des opportunités économiques et constituent la base d'une croissance saine et l'épine dorsale de l'économie de demain. Un **Benelux durable** investit dans une économie verte qui est encouragée et soutenue par des initiatives liées au changement climatique. Le Benelux continuera à identifier les activités économiques pour lesquelles la coopération transfrontalière peut permettre de réaliser les plus grandes synergies en matière de durabilité.

ÉCONOMIE circulaire durable

Les pays Benelux poursuivent leur coopération dans le domaine de l'économie circulaire et durable et se concentrent sur l'échange ciblé de connaissances, d'informations et d'expériences. À cet effet, les acteurs concernés recherchent la complémentarité et la valeur ajoutée par rapport aux initiatives prises au niveau européen avec l'ambitieux agenda (réglementaire) européen actuel dans le cadre du Green Deal (Pacte vert) et du Plan d'action pour l'économie circulaire.

Ainsi, le Benelux propose une plateforme de partage de connaissances pour promouvoir la transition vers une économie circulaire en tant que passerelle pour les initiatives mises en place au niveau européen. En particulier, une complémentarité est recherchée avec les projets de l'UE dans le domaine **des plastiques à usage unique**, par l'échange de bonnes pratiques relatives aux systèmes de consigne et à la **réparabilité**, et par un échange de connaissances sur la révision du règlement européen concernant les transferts de déchets. En outre, l'échange de connaissances dans le domaine de la circularité dans la construction et les infrastructures sera poursuivi.

*Le Benelux propose une
plateforme de partage
de connaissances pour
promouvoir la transition
vers une économie
circulaire*



1.4 MARCHÉ DU TRAVAIL ET ENSEIGNEMENT

L'économie numérique et circulaire Benelux ne peut récolter des fruits que si le Benelux continue à investir dans **un marché du travail dynamique et transfrontalier** qui contribue à une employabilité durable et à une utilisation maximale des talents dans le tissu économique du Benelux.

MOBILITÉ transfrontalière des travailleurs

La Recommandation du Comité de Ministres du 11 décembre 2014 sur la mobilité transfrontalière des travailleurs ([M\(2014\)17](#)) confirme que les pays Benelux attachent une grande importance aux thèmes de l'éducation et des qualifications professionnelles, des stages, de la fourniture d'information sur le travail frontalier, ainsi qu'aux données et aux tendances du marché du travail en vue de mieux tirer parti des possibilités d'emploi de l'autre côté de la frontière.

Avec la poursuite de la mise à jour et de la modernisation du **portail web** (Point de départ travail frontalier) sur lequel les futurs, actuels et anciens travailleurs frontaliers peuvent obtenir en un seul outil toutes les informations utiles sur la réglementation (règles sociales et fiscales, procédures administratives et reconnaissance des diplômes et des qualifications professionnelles) qui leur est applicable, le Benelux poursuit ses efforts pour dynamiser le marché du travail transfrontalier qui compte plus de 100.000 travailleurs transfrontaliers Benelux. Dans l'optique du Benelux « ouvert », une réflexion sera entamée en vue d'élargir le portail web afin de couvrir non seulement les flux de travailleurs transfrontaliers au sein du Benelux, mais également les flux de travailleurs avec les régions frontalières françaises et allemandes, fournissant des informations clés à tous les travailleurs transfrontaliers en lien avec le Benelux.

Les **brochures** existantes à l'**intention des travailleurs frontaliers** seront mises à jour. Ces brochures contiennent des informations juridiques générales destinées aux experts, aux employeurs et aux travailleurs frontaliers.

Le Traité multilatéral sur la **reconnaissance automatique des qualifications de l'enseignement supérieur** du 14 septembre 2021 vise à garantir qu'un diplôme de l'enseignement supérieur délivré par une partie contractante, faisant partie de son système d'enseignement supérieur et lié au cadre européen des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie, soit automatiquement reconnu au même niveau que les diplômes d'enseignement supérieur correspondants délivrés par toutes les autres parties contractantes. On continuera d'examiner quels autres États membres de l'UE sont intéressés par une adhésion à ce Traité conclu avec les États baltes.

Dans plusieurs pays européens, dont les Pays-Bas, **les projets de coopération virtuelle (Internationalisation@Home)** sont de plus en plus utilisés. La mobilité durable et les opportunités d'internationalisation pour des étudiants pour qui la mobilité physique n'est pas possible, envisageable ou souhaitable, sont des motifs importants pour en poursuivre le développement. Au cours d'une première table ronde, les pays Benelux échangeront des informations sur ce thème et verront s'il existe un intérêt pour la mise en place de projets virtuels au niveau du Benelux.

2.

UN BENELUX SÛR ET JUSTE

Les pays Benelux vont continuer à développer l'étroite coopération qu'ils entretiennent dans le domaine de la sécurité transfrontalière dans le cadre de la coopération Senningen.

Avec le nouveau [Traité de police Benelux](#), les possibilités de coopération transfrontalière entre les forces de police des trois pays seront considérablement accrues. Ce faisant, les pays Benelux montrent à nouveau la voie à suivre à l'Union européenne.

La pandémie de COVID-19, de même que les récentes inondations meurtrières, démontrent à quel point l'assistance mutuelle entre nos trois pays est nécessaire en cas de **crises et catastrophes majeures**.

Des initiatives seront développées dans ce domaine en tirant les leçons des récents événements pour mieux construire la coopération de demain avec comme mots d'ordre, se préparer, s'informer et s'engager ensemble.

Dans le cadre de la **justice**, les actions portent essentiellement sur la lutte contre la traite des êtres humains ainsi que la coopération au niveau de la mise en œuvre des sanctions et autres mesures de vérification de pré-emploi.

En matière d'**asile et de migration**, les pays Benelux s'efforcent d'accroître l'efficacité de leur politique dans la logique des développements européens. Une activité essentielle reste la négociation d'accords de réadmission et de conventions d'exemption de visas pour les titulaires de passeport diplomatique et de service avec des pays tiers.

Un autre volet important de ce chapitre concerne la prévention et la lutte contre les pratiques frauduleuses et autres abus qui créent des inégalités ainsi que des distorsions de concurrence. Les activités déployées dans ce cadre se fondent notamment sur la mise en œuvre des Recommandations Benelux relatives, d'une part, à la coopération fiscale et la lutte contre la fraude fiscale ([M\(2019\)7](#)), et, d'autre part, au développement d'une coopération multilatérale dans la lutte contre la fraude sociale transfrontalière ([M\(2015\)7](#)).



2.1 CONCERTATION SENNINGEN

La coopération Senningen est axée sur les quatre volets thématiques suivants : police, gestion de crise, justice, asile et migration. Ceux-ci sont mis en œuvre via une série de projets spécifiques, mais aussi transversaux comme, par exemple, la sécurité dans le domaine du football et des feux d'artifice.

PROJET
PHARE

2.1.1 COOPÉRATION POLICIÈRE

TRAITÉ DE POLICE BENELUX mise en œuvre

En attendant la ratification du nouveau Traité de police, sa mise en œuvre est en préparation. Une attention particulière est accordée à l'élaboration **d'accords et d'arrangements d'exécution** en ce qui concerne :

- le transport transfrontalier et l'accompagnement de personnes dans le cadre de la législation sur les étrangers ;
- la désignation de l'autorité compétente qui peut autoriser exceptionnellement le transport ainsi que le port d'armes et de munitions qui ne peuvent normalement pas être transportées et portées lors d'une intervention transfrontalière ou d'une présence transfrontalière ;
- l'utilisation commune des officiers de liaison ;
- les règles d'accès réciproque aux banques de données (policières) de chaque pays ;
- la consultation des banques de données policières des trois pays dans un poste de police commun ;
- la consultation des banques de données accessibles à la police lors de patrouilles mixtes et de contrôles communs ;
- l'échange de données de référence pour la reconnaissance automatique des plaques minéralogiques (ANPR) ;
- la consultation directe des registres de population et l'interrogation de concordance de banques de données policières ;
- la poursuite transfrontalière.

Une attention particulière est également accordée, dans la mise en œuvre du nouveau traité, à l'escorte transfrontalière des VIP, pour laquelle un formulaire de demande commun sur base de l'article 25 du nouveau traité de Police est élaboré.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur du nouveau Traité de police nécessite une **communication** appropriée tant à l'égard des services de police qui appliquent les dispositions du traité qu'à l'égard des citoyens. Il en va de même pour l'organisation de **formations et d'instructions** nécessaires aux policiers pour la mise en œuvre opérationnelle du Traité de police sur le terrain. Ces formations ont aussi pour but de favoriser la coopération mutuelle entre les services de police des trois pays. En outre, l'application de police Benelux sera régulièrement mise à jour en fonction des pouvoirs supplémentaires rendus possibles par le nouveau Traité de police.

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ liée aux stupéfiants

Une approche intégrale est nécessaire pour mettre un terme à la criminalité subversive (drogue). Afin de façonner cette approche intégrale (y compris administrative) dans un contexte international, des représentants du ministère public, des autorités policières et administratives exploreront comment cela devrait prendre forme au sein du Benelux. Par ailleurs, les pays Benelux entendent renforcer leur coopération en matière de lutte contre le trafic international organisé de drogues (de synthèse) via les services postaux et de courrier. Cette coopération, à laquelle participent aussi bien les services de police que les ministères publics des trois pays et de la RNW, vise entre autres un partenariat public-privé avec les services postaux et d'expédition du secteur privé. Enfin, un processus continu de partage d'informations est envisagé. Cela inclut également le partage d'images criminelles et l'élaboration d'images criminelles communes sur cette base. Ces images communes offrent de nouveaux points de départ pour l'approche transfrontalière du phénomène.

COLLABORATION Hazeldonk

La coopération Hazeldonk entre les pays Benelux et la France se concentrera sur la lutte contre les réseaux de distribution et les groupes criminels impliqués. Dans ce contexte, une attention sera également portée aux services postaux et d'expédition. Des efforts sont également déployés pour améliorer l'échange d'informations sur les réseaux susmentionnés.

CYBER Criminalité

En complément du travail d'Europol, les services de police des pays Benelux et de la RNW comptent renforcer le réseau Benelux de lutte contre la cybercriminalité, partager leurs connaissances spécialisées et leur expertise en vue de l'établissement d'une coopération renforcée en matière de cybercriminalité.

COOPÉRATION POLICIÈRE opérationnelle

- **Coopération entre les centrales d'appel:** élaboration d'un protocole commun Benelux-RNW pour les centrales d'appel, permettant des accords de travail pour ce qui concerne les interventions transfrontalières, en tenant compte des possibilités offertes par le nouveau Traité de police Benelux.
- **Radiocommunication entre les services de police:** évaluation et éventuel prolongement de l'accord conclu le 26 avril 2019 pour la semi-itinérance entre la Belgique et les Pays-Bas. L'élargissement de l'accord pour la semi-itinérance au Luxembourg est à l'étude.
- **Assistance opérationnelle transfrontalière:** désignation de points de contact policiers pour gérer l'assistance policière opérationnelle transfrontalière, élaboration d'un calendrier des événements, préparation d'un scénario pour l'assistance lors d'événements de grande envergure et mise à jour du formulaire de « demande d'assistance ».
- **Réseau des officiers de liaison:** renforcement du LO-desk commun Benelux par diverses initiatives et mise en commun des méthodes de travail et des connaissances du terrain.
- **Coopération en matière de Manhunt/chasse à l'homme:** organisation d'une collaboration entre les pays, sur base d'une méthode développée aux Pays-Bas, pour intervenir rapidement et efficacement en cas d'incidents terroristes (potentiels) afin d'éliminer la menace transfrontalière, sachant que l'on ne peut exclure qu'un éventuel suspect traverse la frontière.

SÉCURITÉ dans le domaine du football

Dans le sillage de la Recommandation du 19 mars 2021 du Parlement Benelux (923-1) concernant la sécurité internationale dans le football et la lutte contre le racisme, les

pays comparent leurs réglementations respectives et étudient les possibilités de faire appliquer les interdictions de stade imposées dans un pays dans les autres pays Benelux. En outre, les partenaires visent à renforcer la coopération opérationnelle.

2.1.2 LA GESTION DE CRISES

WORKSHOP THÉMATIQUE de retour d'expériences

La pandémie a provoqué dans nos pays une situation de crise sanitaire inédite, exigeant une mobilisation efficace et rapide remettant en cause certains processus décisionnels établis dans les plans d'urgence respectifs. Comment s'organiser en cas de prochaine crise, comment prendre en compte de tels scénarios « hors cadre », faut-il pour autant revoir les autres plans d'intervention existants? L'intention est de tirer les leçons de cette pandémie, d'examiner les méthodologies utilisées afin de tenter de répondre à ces interrogations via la tenue d'un workshop sur la gestion de la pandémie de COVID-19.



ANALYSE DE LA GESTION de crise suite aux inondations

À la suite d'intempéries exceptionnelles qui ont frappé nos pays, plusieurs régions ont été confrontées à des fortes inondations. Face à ce risque récurrent, l'Union Benelux organisera, ensemble avec les autorités nationales concernées, un échange ayant comme but de proposer aux autorités des conclusions opérationnelles visant à une coordination optimisée au niveau régional à court, moyen et long terme sur les mesures à prendre pour mieux anticiper de telles catastrophes.

APPROCHE européenne

- Les partenaires continueront à stimuler le développement du réseau des Directeurs généraux des centres de crise européens mis en place sur leur initiative.
- Au vu de son intérêt et de sa pertinence, il sera procédé à des échanges sur des thématiques traitées au niveau européen afin de veiller à une cohérence d'approche entre nos pays.

INTENSIFICATION DU FLUX d'information continu entre les centres de crise

Pour une coopération internationale rapide et efficace et pour une coordination transfrontalière optimale, il est primordial que les centres de crise soient interconnectés. L'intention est donc d'intensifier le flux d'information Benelux déjà échangé en poursuivant le dialogue au sein de la plateforme COVID en matière de gestion de crise et via la concertation stratégique mensuelle plus large réunissant les directeurs généraux des centres de crise. Il est également essentiel de bien se connaître au niveau des opérateurs des centres de crise et donc de poursuivre, dans cette optique, les visites de travail mutuelles et la réalisation de tests de communication conjoints.

2.1.3 ASILE ET MIGRATION



ORGANISATION D'UN SECOND événement consulaire

Une deuxième journée consulaire est prévue pour le personnel diplomatique et consulaire des différentes représentations avec lesquelles les services de migration du Benelux sont en contact en vue de l'obtention de documents de voyage pour les ressortissants étrangers en séjour irrégulier sur le territoire d'un des pays Benelux.

ANALYSE CONJOINTE des nouveaux règlements européens

Les services responsables pour le projet « Frontières intelligentes » échangeront leurs expériences et bonnes pratiques en vue de la mise en place des nouvelles bases de données de l'UE dans le domaine de la gestion des frontières. Il s'agit notamment du système d'entrée/de sortie (EES), un système informatique automatisé permettant d'enregistrer les voyageurs de pays tiers, qu'ils soient soumis à l'obligation de visa ou non, aux frontières extérieures, et le système ETIAS, un système informatique automatisé permettant d'identifier les risques en matière de sécurité, d'immigration irrégulière ou de risque épidémique que posent les voyageurs dispensés de visa qui souhaitent entrer dans l'espace Schengen pour un court séjour. Les échanges porteront également sur la mise en œuvre du nouveau Système d'information Schengen (SIS), lequel prévoit l'introduction des données biométriques, les décisions de retour avec ou sans délai, ainsi que l'introduction des documents de voyage, d'identité etc.

COOPÉRATION administrative

Les pays mettent en œuvre l'accord administratif conclu en 2021 sur les transferts Dublin et poursuivent les travaux sur le projet AMR dans le but de parvenir à un accord administratif sur le développement de bonnes pratiques pour l'échange d'informations relatives à la situation administrative des étrangers connus dans le cadre du radicalisme.

2.1.4 JUSTICE

MISE EN ŒUVRE des sanctions et mesures

Afin d'améliorer la coopération judiciaire Benelux pour la mise en œuvre transfrontalière des sanctions et mesures, les pays œuvrent à la concrétisation des recommandations du projet CrossBES. L'une des priorités est désormais de dresser un aperçu de droit comparé de la mise en œuvre des peines de travail d'intérêt général (en particulier les différents motifs de refus), des peines avec sursis et des peines probatoires (en particulier un aperçu des différentes formes de soins et de traitement dans le cadre des peines) dans les pays Benelux.

FOCALISATION SUR L'EXPLOITATION économique par les trafiquants d'êtres humains

À la suite de la journée d'étude sur l'exploitation sexuelle dans le cadre de la traite des êtres humains tenue en 2021, une journée d'étude sur l'exploitation économique va être organisée. L'exploitation économique prend de plus en plus d'ampleur. La crise sanitaire et la perte d'emplois qui en découle augmentent considérablement le risque d'exploitation et touchent très souvent les personnes les plus vulnérables de notre société.

Les pays Benelux souhaitent se pencher sur les développements récents en matière de traite des êtres humains, ainsi que sur les conséquences humaines et économiques qui en découlent. Des réflexions sont menées en matière d'actions communes à mettre en œuvre pour lutter contre ce fléau.

RENFORCEMENT DE L'ÉCHANGE transfrontalier d'informations sur les vérifications de pré-emploi (PES)

Les pays Benelux poursuivent les travaux de mise en œuvre de la déclaration d'intention du 6 juin 2019 des ministres de la Justice du Benelux relative à l'amélioration de l'échange d'informations au profit des vérifications de pré-emploi. Cette coopération vise, d'une part, l'application optimale de la directive (UE) 2011/93 du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie et remplaçant la décision-cadre 2004/68/JAI du Conseil, et, d'autre part, un échange approfondi d'informations judiciaires dans le cadre des PES pour les besoins du travail avec des enfants, ainsi qu'un élargissement de cette pratique à tous les cas de PES où ces informations sont également échangées au niveau national. Forts de ces expériences au Benelux, les Pays-Bas souhaitent renforcer et étendre la coopération avec les autres États membres de l'UE. L'Allemagne est déjà impliquée dans la coopération. Les partenaires ont pour objectif d'organiser une conférence à laquelle participeront également d'autres pays, comme la France.

AMÉLIORER L'ORIENTATION ET LA PROTECTION des victimes de traite des êtres humains dans un contexte transfrontalier Benelux

En 2021, cette collaboration renforcée s'est exprimée notamment à travers l'actualisation de la brochure Benelux « Coopération Benelux en vue de l'accueil des victimes de la traite des êtres humains ». En 2022, les travaux relatifs à l'orientation transnationale des victimes découvertes dans un pays du Benelux se poursuivront.



2.2 LA PRÉVENTION DES FRAUDES

2.2.1 LA COOPÉRATION FISCALE ET LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES

RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION administrative en matière d'échange et d'utilisation des données

La mise en œuvre opérationnelle du projet « Hestia », qui vise à pallier certains manques que l'on retrouve dans les échanges CRS (*Common Reporting Standard*), tels que les droits réels sur les comptes bancaires non renseignés ou encore la problématique de la résidence fiscale « erronée » se concrétise progressivement. Dans une logique similaire, le développement du projet « avoirs cachés » se poursuit, un projet qui s'intéresse à la problématique du lieu domicile - lieu d'établissement. Enfin, les pays Benelux souhaitent entamer une discussion et analyse commune en ce qui concerne les accords internationaux qui prévoient des transferts de données à des fins fiscales, avec le but de garantir la transparence fiscale tout en respectant les dispositions du RGPD (*règlement général sur la protection des données*).

LUTTE CONTRE LES ACTIVITÉS FRAUDULEUSES à la TVA et la perception inadéquate des impôts

En raison de la pandémie et de la forte augmentation du commerce électronique, la lutte contre la fraude à la TVA et l'amélioration de la conformité sont devenues un défi pour les autorités fiscales et nécessitent une attention commune de la part de nos pays. Sur base de cas concrets (*case studies*), les pays vont notamment analyser dans quelle mesure le Benelux peut agir de façon concrète contre les risques de fraude liés au commerce électronique. Par ailleurs, la possibilité d'utiliser le Transactional Network Analysis pour détecter des fraudes à la réglementation en matière de droits d'accises va être étudiée.

APPROFONDISSEMENT DE LA COOPÉRATION multidisciplinaire dans le secteur équin

Les pays portent une attention particulière à la réalisation des objectifs prévus dans l'article 3 de la Recommandation du Comité de Ministres Benelux du 28 novembre 2016 relative à la promotion de la coopération fiscale, douanière et vétérinaire dans le secteur équin ([M\(2016\)9](#)) qui prévoit la mise en place d'un échange avec le secteur équin dans le but d'établir un climat économique propice à la circulation et au commerce des chevaux, ainsi que l'élaboration d'un guide pratique donnant un aperçu des réglementations en vigueur dans les pays Benelux, les Länder allemands de RNW et Basse-Saxe et les Hauts-de-France.

2.2.2 LA COOPÉRATION ADMINISTRATIVE ET LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE SOCIALE DANS SON SENS LARGE ET AUTRE ABUS

Signature du Traité Benelux multilatéral pour l'amélioration et le renforcement de la coopération transfrontalière en matière de lutte contre la fraude sociale et en matière de protection de la santé et de la sécurité au travail et des conditions de travail décentes.

L'objectif est de finaliser les négociations entamées en 2021 afin de pouvoir signer ce traité en cours d'exercice 2022. Ce traité s'avère important pour :

- Donner une base juridique aux activités Benelux en matière d'inspections ou de contrôles commun(e)s ou concerté(e)s et pour mieux détecter, par le biais d'échange de données spécifiques, les constructions fictives, la fraude au détachement, la fraude aux cotisations et aux allocations, le dumping social, le travail illégal, le travail non déclaré ou faussement déclaré, les agences d'intérim frauduleuses, etc.
- Mieux lutter contre les fraudes sociales transfrontalières et le dumping social violant le droit social, le droit du travail et mettant en danger la sécurité, la santé et l'hygiène au travail, par un échange d'expertise et de bonnes pratiques et par une meilleure connaissance de la législation de l'autre État membre.

RÉALISATION D'INSPECTIONS ou de contrôles commun(e)s ou concerté(e)s sur le terrain

Les services compétents envisagent d'organiser des inspections ou contrôles commun(e)s ou concerté(e)s grâce à un travail de préparation commun au niveau transfrontalier : échanges d'information, identification de cibles potentielles, réalisation d'enquêtes préliminaires etc.

Dans ce contexte, il est envisagé que les autorités ou institutions compétentes des pays Benelux puissent se fournir mutuellement des ressources et du matériel selon des modalités à convenir, ou qu'elles puissent faire appel au soutien par l'Autorité européenne du travail (AET).

PRÉVENTION des fraudes aux allocations

Les partenaires vont poursuivre l'application de la Convention du 9 avril 2018 sur l'échange électronique de données visant à améliorer le respect de la législation en matière de sécurité sociale en Belgique et aux Pays-Bas.

2.3 AUTRES ASPECTS DE SÉCURITÉ

2.3.1 LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE



CONCLUSION DE NOUVEAUX accords en matière vétérinaire

Basé sur une analyse de la répercussion de la nouvelle loi européenne « Santé animale » sur des accords bilatéraux et Benelux existants relatifs aux mouvements transfrontaliers des animaux, de nouveaux accords sont élaborés par les *Chief veterinary officers* (CVO's), si possible avec la France et l'Allemagne. Ceux-ci visent à faciliter ces mouvements tout en garantissant un bon état sanitaire.

À cette fin une coopération transfrontalière en matière de surveillance et de lutte contre les épizooties (maladies animales) est indispensable.

APPROCHE RÉGIONALE de la sécurité alimentaire

Lancement d'une nouvelle coopération entre les Hauts fonctionnaires des agences de sécurité alimentaire du Benelux, de la France et de l'Allemagne (*Heads of Food Safety Agencies/HoA's*). Ils se concertent sur des sujets qui concernent plus spécifiquement ces cinq pays ou pour lesquels une approche régionale apporte une plus grande plus-value par rapport aux concertations européennes. Un tel rapprochement permet aussi de défendre des intérêts communs au sein de l'échiquier européen.

VENTE DE PRODUITS sur internet

Préparation et réalisation d'une campagne de sensibilisation commune visant d'une part à attirer l'attention des consommateurs sur le risque des allergènes éventuellement contenus dans des denrées alimentaires vendues en ligne et d'autre part, encourageant les fournisseurs à accorder plus d'attention aux allergènes dans leurs activités commerciales. En effet, des enquêtes ont tendance à montrer que des entreprises qui ont pourtant l'obligation de dûment informer les consommateurs sur les allergènes contenus dans des produits vendus en ligne, ne respectent pas toujours cette obligation.

Organisation de journées d'échanges techniques et de réflexion relatives à la mise en œuvre du *Mystery shopping* (achats anonymes en ligne). Ces considérations seront reprises dans un rapport technique destiné aux spécialistes de la matière.

ALIMENTS pour animaux

Les pays Benelux et l'Allemagne (Bund et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie) se concertent sur des questions d'interprétation ou d'implémentation de règles européennes en cette matière, ainsi que sur les nouveaux développements en préparation au niveau européen. En fonction des intérêts communs, ces concertations débouchent sur des positions communes techniques.

COOPÉRATION ENTRE les unités d'information des passagers

En développant un réseau Benelux des unités d'informations des passagers des trois pays, où les informations et les connaissances seront partagées, les pays Benelux visent à mettre en place une coopération renforcée entre ces services. L'objectif est aussi de préparer une position commune concernant l'évaluation et la révision de la directive (UE) 2016/681 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relative à l'utilisation des données des dossiers passagers (PNR) pour la prévention et la détection des infractions terroristes et des formes graves de criminalité, ainsi que pour les enquêtes et les poursuites en la matière et la révision de la directive (UE) 2004/82 du 29 avril 2004 relative à l'obligation des transporteurs de communiquer les données des passagers.

SÉCURITÉ routière

Conformément au Plan d'action stratégique européen sur la sécurité routière 2021-2030, dont l'objectif à long terme est de parvenir à zéro décès sur les routes de l'UE d'ici 2050 (« Vision Zero »), les pays Benelux veulent œuvrer à une réduction du nombre de victimes d'accidents de la route dans le Benelux. Ils comptent en premier lieu se focaliser sur l'attention due aux différentes technologies embarquées. En parallèle, les trois pays comptent évaluer de manière commune les résultats des initiatives « zones 30 en agglomération ».

FEUX d'artifice

Les pays Benelux coopèrent en vue de promouvoir la sécurité des feux d'artifice au sein du Benelux. La signature de la décision du Comité de Ministres Benelux du 7 décembre 2020 relative à l'introduction d'un pyro-pass ([M\(2020\)14](#)) a donné le coup d'envoi d'un processus de mise en œuvre de deux ans. Ce processus implique notamment la création d'un registre des pyropass délivrés tel que visé à l'article 4, alinéa 1^{er}, de la Décision. Ainsi, les services concernés ont pour ambition d'endiguer le commerce illégal d'articles pyrotechniques professionnels dans les pays Benelux. En outre, les pays Benelux coopèrent en vue de réduire l'utilisation abusive des articles pyrotechniques P1. Les pays Benelux et la RNW ont l'ambition de tester ensemble des articles pyrotechniques. La planification de ce projet a été jusqu'à présent entravée par la pandémie. En prélude à ce projet, une proposition sera soumise à la Commission européenne (CE) sous la conduite de la délégation de RNW afin d'améliorer les pages en ligne du système européen d'information et de communication pour la surveillance des marchés (ICSMS) relatives aux articles pyrotechniques et d'uniformiser la manière de remplir les documents. En lien avec le thème des feux d'artifice, les précurseurs sont des matières premières pour les explosifs qui sont recherchées par les criminels et les terroristes. Bien que la vente de précurseurs soit strictement réglementée, la lutte contre le commerce transfrontalier illégal de ces produits fait l'objet d'une attention particulière dans un groupe de travail distinct.

BIENS stratégiques

Dans le cadre du contrôle du commerce des biens stratégiques, les pays Benelux appliquent une conception différente de « l'exemption Benelux ». Cette exemption implique qu'il n'y a aucune obligation d'autorisation pour les transferts des catégories de biens susmentionnées de et vers les Pays-Bas et le Luxembourg. Cela découle du Traité Benelux, qui établit une union douanière entre les pays Benelux et garantit la libre circulation des marchandises sans aucune distinction de nature. Cette « exemption Benelux » - et donc la mise en œuvre du Traité Benelux - a donné lieu à plusieurs discussions dans le passé et a déjà été examinée en février 2012 avec toutes les parties concernées sous les auspices du Secrétariat Benelux, mais sans plus de résultats. Les pays Benelux souhaitent maintenant éclaircir davantage cette divergence et, avec les services concernés des trois pays, parvenir à une application uniforme du Traité Benelux et du principe de libre circulation au transfert de biens stratégiques. L'articulation avec les règlements européens pertinents sera également clarifiée. De cette façon, une base « neutre » pourra être trouvée pour harmoniser les réglementations et/ou la politique relative à cette problématique dans les trois pays.



3.

UN BENELUX NUMÉRIQUE

La pandémie stimule l'évolution vers une société numérique par le biais d'une augmentation du commerce en ligne (boutiques et ventes en ligne), un environnement de travail numérisé et l'innovation. Dans le cadre du *Smart Benelux*, la flexibilité, les gains de productivité et la réduction de la pression sur la mobilité occupent une place centrale. Ce faisant, le Smart Benelux ne perd pas non plus de vue le lien entre les citoyens et les entreprises. Une bonne couverture mobile à la frontière est importante ici.

JUMENT NUMÉRIQUE Infrastructure, un modèle pour l'avenir

De grandes parties de l'infrastructure du Benelux ont besoin d'être entretenues ou remplacées. En outre, la numérisation et la décarbonation nécessitent une innovation à grande échelle qui est servie par l'intensification des activités et la coopération transfrontalière. Cette infrastructure couvre souvent des projets de grande envergure dont la réalisation prend beaucoup de temps. La mise en place d'un jumeau numérique permet de réaliser des visualisations, des simulations et des calculs – y compris dans le cadre de la durabilité. Une représentation virtuelle de l'infrastructure réelle peut également rendre visible l'impact transfrontalier. Cela permet d'ensuite travailler dans la pratique de manière efficace et orientée vers l'avenir sur les meilleures solutions. Le Benelux explore l'assise existante parmi les pays Benelux pour développer une version de démarrage d'un jumeau numérique qui permettra de relier les objectifs d'infrastructure dans le domaine de la gestion des actifs et de la gestion du trafic et de les atteindre plus rapidement (par exemple, les parkings pour camions, C-ITS (*cooperative Intelligent Transport systems and Services*) et l'infrastructure de recharge).

PROJET PHARE

INTELLIGENCE artificielle

Le webinaire *AI opportunities for the Benelux frontrunners* du 10 février 2021, organisé par le Secrétariat général Benelux et les coalitions nationales d'IA des pays Benelux, a permis d'explorer l'impact de l'intelligence artificielle (IA) dans le secteur public, en matière d'éthique, de gouvernance des données et sur l'économie. Des informations concrètes ont ainsi été échangées sur les applications de l'IA au sein de la police et sur l'interopérabilité de ces applications entre les pays.

Les pays Benelux travaillent à l'élaboration d'une position commune concernant les initiatives européennes qui sont prises en matière d'IA dans les différents domaines de la vie sociale et économique. Comme première étape de cette étroite coopération, une réunion thématique sera organisée sur les **compétences numériques dans le contexte de la mobilité du travail**, où des recommandations Benelux seront formulées.

SYSTÈME DE TRANSPORT INTELLIGENTS (ITS) navigation intérieure

La navigation fluviale automatisée (ayant recours à moins d'équipage et/ou autoguidée) a pour objectif de rendre la navigation intérieure plus sûre, plus durable et plus compétitive. Ce faisant, la navigation intérieure reste une alternative durable au transport routier. Les systèmes de transport intelligents qui peuvent être utilisés dans la navigation intérieure contribuent à ces objectifs. Le groupe de travail suit de près les développements au sein de la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR), de la Commission de la Moselle et de l'UE concernant la navigation fluviale automatisée. En préparation d'éventuels projets pilotes au sein du Benelux pour lesquels aucune exemption de la CCNR ou de la Commission de la Moselle n'est requise (par exemple parce que le projet ne se déroule pas sur les cours d'eau régis par ces organisations internationales), il est utile de comparer les différents textes légaux et règlements pertinents des Pays-Bas, de la Flandre, de la Wallonie, de la Région de Bruxelles-Capitale et du Luxembourg en ce qui concerne les possibilités de test pour les projets pilotes transfrontaliers en matière de navigation fluviale automatisée et éventuellement de mettre en contact les autorités compétentes.

NUMÉRISATION DU TRANSPORT et de la logistique

Par le biais de la Décision Benelux du 1^{er} décembre 2020 complétant la Décision [M\(2017\)12](#) relative à un projet pilote intra-Benelux portant sur la lettre de voiture électronique ([M\(2020\)16](#)), le projet pilote a été prolongé jusqu'en 2025 afin que les transporteurs puissent continuer à utiliser les avantages de la lettre de voiture numérique ainsi que dans la perspective de la mise en œuvre du règlement de l'UE sur les informations électroniques relatives au transport de marchandises (eFTI), dont le contenu est très largement inspiré du projet pilote Benelux. Le règlement oblige les autorités à accepter les données relatives au transport sous forme numérique à partir d'août 2025. Pour rendre cela possible, et pour promouvoir davantage l'utilisation de l'eCMR, le projet pilote Benelux étudie l'élaboration d'un proof of concept sans frais pour un point d'accès commun, qui facilitera le partage des données entre les gouvernements, les transporteurs et les autorités. L'objectif est, par le biais de cet essai Benelux, de faire office de « laboratoire vivant » et d'exercer ainsi une influence sur la façon dont le Règlement EU est mis en œuvre.

TRANSPORT exceptionnel

À l'instar du projet informatique interrégional de délivrance d'autorisation et de suivi numérique (track & trace) pour les transports exceptionnels, sur le territoire belge, les pays Benelux travaillent sur une initiative commune visant à harmoniser davantage les règles relatives aux transports exceptionnels transfrontaliers. Un système d'autorisation et de suivi numérique transfrontalier devrait permettre d'améliorer la surveillance des transports exceptionnels transfrontaliers au sein du Benelux.

NUMÉRISATION des procédures douanières

Effectuer des contrôles douaniers conjoints des opérateurs économiques agréés actifs dans le Benelux et explorer les possibilités d'harmoniser les procédures.

FACTURATION électronique

La Directive 2014/55/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur la facturation électronique dans les marchés publics crée pour les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices une obligation de recevoir et de traiter des factures électroniques conformes au standard sémantique européenne et à une des 2 syntaxes autorisées (formats XML). Cette directive a été transposée de manière différente dans les pays Benelux, mais de manière générale, les trois pays veulent aller au-delà des obligations assez limitées qui découlent directement de la directive et faire progressivement de la facture électronique le moyen ordinaire et normal de facturation entre les entreprises et les pouvoirs publics, entre les pouvoirs publics et entre les entreprises elles-mêmes.

Les pays Benelux en font un nouveau projet pour 2022, en tant qu'élément d'une économie numérique du Benelux qui supprime les obstacles (administratifs).

3.2 LA NUMÉRISATION DE LA SOCIÉTÉ



TRANSMISSION ININTERROMPUE du signal 5G

À terme, les véhicules connectés et autonomes feront leur entrée sur le marché. C'est l'une des raisons pour lesquelles les États membres, avec les parties prenantes concernées, explorent les corridors 5G (route, les voies ferrées, navigation intérieure) et la manière dont la transmission ininterrompue du signal 5G nécessaire à cet effet peut être réalisée à la frontière.

FORMATION NUMÉRIQUE des services de police Benelux

Les pays Benelux examineront la possibilité d'offrir aux services de police des trois pays une formation continue par le biais de l'apprentissage en ligne, ainsi que la manière de faire appel aux fonds européens à cette fin. La formation continue des forces de police est d'autant plus importante à la lumière de l'entrée en vigueur du nouveau Traité de police Benelux du 23 juillet 2018.

4.

UN BENELUX RÉSILIENT ET CONSCIENT DE L'AVENIR



4.1 CLIMAT ET DURABILITÉ

Les pays Benelux veulent se concentrer sur des efforts transversaux et orientés vers l'avenir qui sont liés aux transitions économiques développées au point I. Un Benelux compétitif et durable et qui contribue généralement au bien-être des citoyens dans la région du Benelux. Par des actions ciblées dans la préservation de la nature et le maintien des systèmes agricoles et alimentaires, les pays Benelux veulent contribuer à maintenir les conditions biophysiques et sociales nécessaires pour soutenir l'activité économique et le bien-être humain de chaque génération à la suivante, et ainsi soutenir le développement durable de la région.

PROJET PHARE

ADAPTATION AUX EFFETS du changement climatique

Les récentes inondations soudaines au Benelux, en Rhénanie-du-Nord-Westphalie et en Rhénanie-Palatinat ont souligné les impacts potentiels et les dangers associés, ainsi que les vulnérabilités du changement climatique vis-à-vis des communautés et des systèmes naturels. En gardant ceci à l'esprit, la coopération régionale en matière de climat et d'énergie continuera à assumer son rôle pour apporter sa contribution aux grandes ambitions européennes en matière de lutte contre le changement climatique. En outre, des solutions pragmatiques continueront d'être élaborées dans le cadre des concertations sur l'adaptation au changement climatique, où l'urgence accrue sera mise à profit pour améliorer la communication et la coordination. Dans ce cadre, les organes existants, tels que le « Scheldeoverleg » et la Commission internationale de la Meuse, seront également mis à contribution.

Le changement climatique a un impact majeur sur l'environnement et la santé de l'être humain et sur la nature et oblige les pays à faire des efforts. Il s'agit entre autres de se préparer aux changements sur le marché du travail en prévoyant notamment des formations correspondantes, d'adapter les infrastructures ainsi que l'agriculture et d'autres secteurs aux changements climatiques, comme la sécheresse ou l'excès d'eau et de prévenir et limiter les risques sanitaires causés par le changement climatique. En raison de sa richesse en eau, mais en même temps de la vulnérabilité de ses petits cours d'eau face à la sécheresse, de sa situation géographique et de la forte densité de sa population, la coopération régionale Benelux représente l'endroit idéal pour prendre l'initiative à travers ces différents axes :

- **Politique d'adaptation au changement climatique :** intensifier la coordination et inclure un paragraphe commun sur la coopération transfrontalière dans les stratégies nationales et régionales d'adaptation au changement climatique ;
- **Eau/sécheresse/inondation :** renforcer l'attention et l'échange d'informations sur l'aspect transfrontalier des problèmes d'eau liés aux conditions météorologiques, ainsi que les projets pratiques basés sur la nature dans le contexte de la protection des ressources en eau utilisées pour la consommation humaine (eaux de surface et eaux souterraines) ;
- **Financement du climat :** jouer un rôle de premier plan dans le financement des mesures en matière de climat et dans la concrétisation des politiques macro-fiscales d'adaptation au changement climatique ;
- **Transition équitable :** réaliser une étude pour identifier l'évolution du marché du travail suite à la transition ainsi que les préparatifs à effectuer ;
- **Disparition progressive des combustibles fossiles :** explorer les différentes possibilités éventuelles de mise en œuvre de l'élimination progressive des voitures (et des installations de combustion) à combustibles fossiles et comment permettre une coopération au sein du Benelux en matière de carburants et de modes de propulsion alternatifs ;
- **Plateforme « climat » Benelux :** développement de la plateforme permettant le partage et le renforcement de l'expertise sur le climat, sur l'adaptation au changement climatique, en complément des initiatives européennes et internationales existantes et sans faire double emploi.

AGRICULTURE durable

L'augmentation de la population entraîne une augmentation de la demande de nourriture. La production de cette nourriture nécessite de l'eau, des matières premières et détermine une partie de notre aménagement du territoire. Les agriculteurs eux-mêmes sont très dépendants des conditions météorologiques, qui deviennent de plus en plus extrêmes et prennent la forme de vagues de chaleur et d'inondations torrentielles.

Cependant, les pays Benelux disposent d'une politique agricole très développée, efficace et innovante et se concentrent de plus en plus sur une alimentation durable et saine.

Agriculture verte :

recherche stratégique sur les objectifs visant à rendre l'agriculture plus durable et à déterminer comment la renforcer.

Chaîne de production biologique :

améliorer/développer les réglementations autour de la chaîne de production biologique.

Systèmes alimentaires durables :

avec le développement d'une approche inclusive des importations de café et des labels alimentaires durables.

PROMOUVOIR LA BIODIVERSITÉ et le développement durable

Lutte contre les espèces exotiques envahissantes :

Les pays Benelux se renforcent mutuellement en cette matière et organisent une journée d'échanges et de réflexion entre spécialistes sur des espèces ciblées d'intérêt commun. Dans une optique de complémentarité et de contribution à la mise en œuvre du Règlement européen n° 1143/2014 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes, l'objectif est d'évaluer la plus-value de réaliser une liste commune d'espèces régionales et la nécessité d'actualiser la Décision Benelux [M\(83\)27](#) du 17 octobre 1983 concernant l'introduction dans la nature d'espèces animales non indigènes.

Harmonisation des dispositions en matière de chasse :

Les pays Benelux actualisent certains aspects de la Convention Benelux en matière de chasse et de protection des oiseaux ([M\(70\)7](#)), selon les besoins rencontrés sur le terrain. À cette fin, seront notamment passées en revue la liste des espèces chassables ainsi que la liste des armes, munitions et moyens autorisés dans le cadre de la chasse.

Éducation avec accent relative à l'environnement et au développement durable :

La Région wallonne et le Secrétariat général Benelux coorganisent une conférence en Région wallonne sur le sujet générique de l'identification au territoire-lieu de vie. L'objectif est de faire connaître et valoriser les spécificités de chaque partenaire dans les processus d'apprentissage en éducation relative à l'environnement, avec un échange de connaissances et d'expériences.

La nature en tant que personne morale :

Dans le cadre de la Convention Benelux du 14 mai 1981 en matière de conservation de la nature et de protection des paysages ([M\(81\)4](#)) la politique et les positions actuelles des pays Benelux concernant la tendance mondiale à accorder des droits à des entités naturelles, telles que des montagnes, des rivières, des réserves naturelles, sont étudiées.

4.2 ÉNERGIE

La transition vers un système énergétique durable et fiable dans le Benelux repose sur le développement des énergies renouvelables et la sécurité d'approvisionnement. La transition vers un approvisionnement énergétique durable revêt une grande importance dans la lutte contre le changement climatique et à l'horizon 2050, l'approvisionnement en énergie devra être entièrement durable afin d'abandonner progressivement les combustibles fossiles et la dépendance des fournisseurs d'énergie internationaux. Cette transition requiert d'importantes adaptations à tous les niveaux du système énergétique, et la collaboration régionale y joue un rôle décisif.

Entre-temps, la Maison du Benelux a acquis la réputation d'être le lieu de rencontre des principales coopérations régionales en matière d'énergie, telles que le Forum pentalatéral de l'énergie (Pentalateral Energy Forum), la Coopération énergétique de la mer du Nord (*North Seas Energy Cooperation*) et la Plate-forme gaz. Cette tradition sera poursuivie et, parallèlement, les Directeurs généraux de l'énergie des pays Benelux continueront à jouer leur rôle dans l'orientation du contenu et la promotion de cette coopération régionale, le Secrétariat général Benelux agissant comme gardien de la coopération au quotidien.

AGENDA DE RECHERCHE PENTA et project management office (PMO)

À la lumière des changements structurels de la politique énergétique, une nouvelle dimension a été ajoutée à la coopération énergétique pentalatérale sous la forme d'un agenda de recherche Penta avec un rôle spécifique pour le Secrétariat général Benelux via le Project Management Office. Pour la première fois, une source de connaissances multilatérale pour les données, les faits et les modèles liés à la transition énergétique sera construite dans ce cadre. Il sera ainsi possible de développer des politiques et des choix en faveur des objectifs climatiques et énergétiques.

L'agenda de recherche Penta contient actuellement les trois projets suivants :

- **Resource Adequacy** : achèvement de l'étude sur les nouvelles méthodologies nécessaires pour le calcul de l'adéquation de l'offre et de la demande de flux d'électricité.
- **Vision 2050** : réalisation d'une étude visant à développer une vision commune pour un système électrique décarboné à l'horizon 2050.
- **Flexibilité** : réalisation d'une étude pour la compréhension commune du degré de flexibilité du système électrique.



PROJET
PHARE

ÉNERGIE renouvelable

- **Mise en œuvre de la déclaration politique et du mémorandum d'accord du 2 décembre 2021**, sur le renouvellement de la coopération énergétique régionale de la mer du Nord et concernant l'implémentation d'un programme de travail facilitant le développement du potentiel énergétique renouvelable offshore;
- Finalisation de l'étude « Vision 2050 » menée par la coopération énergétique régionale de la mer du Nord;
- Échanger avec d'autres régions européennes, telles que les États baltes, sur le déploiement des énergies renouvelables, et plus particulièrement sur l'intégration de l'éolien en mer.

HYDROGÈNE

- Lancement d'une étude sur les besoins futurs (horizon 2050) en hydrogène renouvelable et de ses dérivés renouvelables (ammoniaque, méthane synthétique ou carburants synthétiques), ainsi que sur l'infrastructure nécessaire pour le transport et la distribution de l'hydrogène renouvelable et de ses dérivés au sein du Benelux (et des régions voisines). Les aspects non physiques de ces vecteurs énergétiques, notamment les garanties d'origine associées (par exemple, le gaz vert) et les possibilités d'échange de ces dernières entre les pays Benelux seront également abordés dans cette étude;
- Mise en œuvre d'un programme de travail autour de la déclaration politique pentalatérale sur l'hydrogène de 2020, qui énonce certains principes communs sur le rôle de l'hydrogène dans la contribution à la décarbonation du système énergétique.

SÉCURITÉ de l'approvisionnement

Dans le cadre de la coopération énergétique pentalatérale, les pays visent à élaborer et à conclure des accords sur les mesures transfrontalières à prendre en cas de risque imminent de crise de l'**électricité**, telle que définie dans la déclaration politique Penta, notamment à la lumière du Règlement européen sur la préparation aux risques. Ceci implique également la réalisation de tests conjoints.

Au sein de la plateforme **Gaz** également, la sécurité de l'approvisionnement et la régulation du marché sont discutées à un niveau administratif.

Dans la perspective de la fermeture du champ de Groningue, un **rapport d'avancement** relatif à la conversion du gaz de Groningue en solutions de remplacement est établi deux fois par an pour information à l'adresse de la Chambre basse néerlandaise, sous la direction du ministère néerlandais des Affaires économiques et du Climat. Il s'agit d'un projet commun des Pays-Bas, de la Belgique, de la France, de l'Allemagne, des opérateurs de transport d'électricité, de l'Agence européenne des opérateurs de transport d'électricité et de l'Agence internationale de l'énergie.

À la demande de la Commission européenne (CE), des analyses de risques régionales sont effectuées tous les quatre ans dans l'Union européenne dans le cadre du scénario d'une défaillance inattendue de l'approvisionnement en gaz. La région dans laquelle le gaz de Groningue et les produits de remplacement sont consommés constitue le « **L-gas Risk Group** ». À l'instar des autres « risk groups », il communiquera son **analyse de risque** à la CE avant le 1^{er} octobre 2022.

RÉSEAU BENELUX d'expertise énergétique

En plus des nombreuses années de coopération fructueuse entre les groupes d'experts, les défis complexes de la transition énergétique ont généré un besoin encore plus important d'expertise. Le réseau Benelux d'expertise énergétique regroupe les connaissances et l'expertise pertinentes dans le Benelux qui peuvent être utilisées pour le développement de politiques et peuvent contribuer à la réalisation de la coopération et des projets du Benelux. Le réseau organise des événements, notamment en accueillant des réunions des membres du réseau, par exemple sur le rôle de l'énergie solaire, de la (ré)utilisation du CO₂ et de la décarbonation de l'industrie.

CONFÉRENCE Benelux-Baltic

La gestion sûre et fiable du réseau de transport pour acheminer l'énergie offshore vers le continent pose des défis similaires dans les pays Benelux comme dans les pays baltes. En coopération avec la Présidence luxembourgeoise, le Secrétariat général organisera une conférence pour faciliter un échange de bonnes pratiques.

COOPÉRATION ÉNERGÉTIQUE pentalatérale

À la lumière des changements structurels de la politique énergétique et plus particulièrement de l'intégration des systèmes énergétiques (nexus électricité, gaz, chaleur, froid, mobilité, etc.), la coopération énergétique pentalatérale existante est en cours d'évaluation dans le but d'identifier la gouvernance la plus adaptée et efficace.



4.3 UNE UNION BENELUX OÙ IL FAIT BON VIVRE



ZONES À ÉMISSIONS faibles et nulles

À la suite de la déclaration Benelux du 21 janvier 2021 « *on the enforcement of foreign vehicles in Urban Vehicle Access Regulation schemes* », les actions à entreprendre au niveau européen font l'objet d'un suivi au sein de la coopération Benelux et la Commission européenne est également activement impliquée. La potentielle reconnaissance mutuelle des dispenses de chacun des partenaires dans le cadre des zones à émissions faibles ou nulles est actuellement à l'étude.

CONCERTATION des drones et des patients

En plus de faciliter la consultation Benelux sur les drones, dans le cadre de laquelle les pays Benelux invitent régulièrement les pays voisins à donner corps au Règlement européen 2018/1135, la coopération Benelux se concentre sur la mise en place de projets pilotes pour l'utilisation transfrontalière de drones dans les applications médicales, les services de sauvetage ou le transport de passagers.

QUALITÉ de l'air

Les pays Benelux organiseront une conférence AIR-HEALTH principalement axée sur la corrélation entre la santé publique et la mauvaise qualité de l'air et sur les effets de cette dernière. Une conscientisation de tous (entreprises, transports et citoyens) doit en découler sur la nécessité de changer nos modes de vie, de consommation, de travail, de mobilité, etc. En outre, la coordination politique et la coopération se poursuivront au sujet des normes pour les poêles de chauffage et les émissions de la navigation intérieure et maritime, de même qu'une position Benelux sera élaborée concernant la révision de la Directive (UE) 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie et de la Directive 2008/50/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe. La date envisagée pour cette conférence Benelux est le 23 mars 2022.

*Une conscientisation
de tous (entreprises,
transports et citoyens)
doit en découler sur la
nécessité de changer
nos modes de vie*



SOINS de santé

Les pays Benelux sont déterminés à trouver des solutions innovantes et durables pour faciliter l'accès des citoyens aux soins de santé dans un cadre transfrontalier et à améliorer la coopération médicale transfrontalière, notamment par :

La mise en œuvre de la Décision Benelux eHealth (Décision [M\(2020\)5](#) relative à l'échange transfrontalier de données électroniques à caractère personnel relatives à la santé), entre autres, en s'axant sur les besoins régionaux d'échange numérique des données relatives aux soins. En outre, des accords opérationnels seront élaborés dans le cadre de la sécurité et de la fiabilité de l'identification et de l'authentification ;

L'actualisation du rapport Benelux Soins de santé au-delà des frontières: obstacles et opportunités au sein du Benelux, et suivi des recommandations ;

L'évaluation de la décision Benelux sur le transport ambulancier entre la Belgique et les Pays-Bas ([M\(2009\)8](#) et [M\(2014\)1](#)), la recherche de solutions par rapport aux problèmes identifiés concernant la liste des hôpitaux vers lesquels il est permis de transporter des patients au-delà de la frontière en cas d'urgence et la révision de la liste « 100 » ;

Suite à la pandémie, réflexions en vue d'engager de nouvelles initiatives durables en vue de garantir une gestion transfrontalière concertée et complémentaire de l'approvisionnement et de la distribution de produits en cas de nouvelles pandémies ;

Découragement du tabagisme : les effets négatifs du tabagisme sur la santé ont entre-temps fait l'objet de recherches approfondies et ont été confirmés scientifiquement. Bien qu'une politique gouvernementale restrictive soit menée depuis des années dans les pays Benelux, une coopération supplémentaire (transfrontalière) semble utile. Par exemple, il faut s'efforcer d'établir une politique du Benelux sur le forum européen; un échange approfondi d'informations sur les politiques et les meilleures pratiques entre les pays Benelux, avec un accent particulier sur les jeunes (génération sans fumée).

5.

UN BENELUX OUVERT

Au fil des ans, l'Union Benelux est devenue un centre d'excellence pour la coopération transfrontalière et interrégionale, a réalisé de beaux projets conjoints et tissé de nombreux contacts. Cette politique se doit d'être poursuivie et dans ce cadre, l'Union Benelux affiche plus particulièrement son ambition de renforcer sa collaboration avec ses régions frontalières, de développer des synergies d'actions opérationnelles avec la Grande Région et rechercher la collaboration avec d'autres groupes de coopération régionale.



TRAVAILLEURS TRANSFRONTALIERS : le Benelux, HUB d'information et d'élimination des freins de la mobilité

La pandémie de COVID-19 a montré à quel point le territoire du Benelux est interconnecté et interdépendant avec les pays et régions limitrophes. L'intensité des flux de travailleurs frontaliers aux frontières du Benelux en est la principale illustration.

Le portail web (Point de départ travail frontalier) sur lequel les futurs, actuels et anciens travailleurs frontaliers peuvent obtenir en un seul outil toutes les informations utiles sur la réglementation pour les flux transfrontaliers intra-Benelux, sera élargi aux flux aux frontières extérieures du Benelux (entrées et sorties du territoire des États membres) afin d'être au service de tous les travailleurs, y compris de ceux entrant et sortant du Benelux. Cet effort de communication se placera aussi dans le contexte de l'évolution de la réalité du travail à la suite de la pandémie, par exemple par l'augmentation du télétravail.

Les citoyens auront également la possibilité de signaler via une plateforme web des obstacles à la mobilité rencontrés. Les informations recueillies seront portées à l'attention d'une **Task Force Frontaliers** spécifique qui sera mise en place au sein du secrétariat Benelux en tant que projet pilote avec une durée initiale de deux ans. La Task Force fera office d'organe de consultation, d'expertise, d'analyse juridique et de proposition de solutions concrètes pour les problèmes liés à la mobilité transfrontalière, au bénéfice des travailleurs frontaliers, des frontaliers étudiants, apprentis, stagiaires et en cours de formation continue, ainsi que des entreprises qui emploient des travailleurs frontaliers. Dans un premier temps, il s'agit d'identifier les problèmes existants, de faire une analyse d'impact juridique,

et de faire soit un état des lieux soit une proposition de solution qui seront transmis aux responsables politiques concernés. Son but est de contribuer en tant que mécanisme volontaire à supprimer certains freins juridiques et administratifs et à améliorer dans son ensemble la mobilité sur le marché du travail du Benelux. Dans une optique de mise en réseau et de partage d'informations, la Task Force établira des liens avec d'autres organismes existants dans les pays voisins du Benelux poursuivant les mêmes objectifs, afin d'assurer la complémentarité et rendre possible l'échange de bonnes pratiques et de solutions juridiques identifiées de part et d'autre face à des problématiques qui sont souvent comparables.

En lien avec l'initiative politique des États membres du Benelux pour tirer les leçons de la pandémie de COVID-19 en ce qui concerne les communautés transfrontalières et pour prendre en compte les spécificités de celles-ci dans les processus de décision nationaux et européens, un événement/séminaire relatif à la promotion de la mobilité transfrontalière sera organisé associant d'autres pays et régions européens.

5.1 LA RHÉNANIE-DU-NORD-WESTPHALIE

L'Union Benelux continuera à intensifier sa **coopération avec la Rhénanie-du-Nord-Westphalie** en s'appuyant sur la déclaration conjointe d'avril 2019 et ses concrétisations actuelles. Dans le domaine de la mobilité, la coopération existante visant à promouvoir une mobilité respectueuse de l'environnement se poursuivra dans le domaine de la circulation des vélos (Roadmap) et sur le plan du transport public transfrontalier (projet MaaS Living Laboratory). La coopération sur des projets de la navigation intérieure sans papier et le développement des tendances à la numérisation dans la chaîne logistique maritime seront poursuivis.

Des piles à combustible alimentées à l'hydrogène ou au méthanol sont essentiels dans les stratégies de l'UE, ainsi qu'aux niveaux national et régional, pour décarboniser le transport lourd de marchandises. Les initiatives existantes, telles que RH2INE pour la propulsion à hydrogène dans la navigation intérieure ou HyTruck pour les camions à hydrogène et les stations de ravitaillement dans le delta Rhin-Meuse-Escaut, doivent être poursuivies. La montée en puissance du marché pour ces systèmes de propulsion et ces véhicules nécessite des subventions attractives à tous les niveaux, une taxation de l'énergie qui accélère la transformation vers des systèmes de propulsion alternatifs et un engagement national fort correspondant. C'est une préoccupation commune, tout comme le développement d'un approvisionnement transfrontalier en hydrogène par des pipelines, des barges, des wagons-citernes ou des camions afin de pouvoir utiliser de manière optimale ce vecteur énergétique du futur en ce qui concerne le changement climatique.

Le changement climatique a également un fort impact sur la coopération dans bien plus de domaines que la mobilité et la transition d'énergie. Ainsi, la RNW continue à échanger des idées avec les pays Benelux sur le thème de l'économie circulaire au sens le plus large du terme.

Mais la durabilité est aussi synonyme de compétitivité, c'est pourquoi la RNW s'efforce de participer à la plateforme numérique Retail.

La mobilité professionnelle des travailleurs transfrontaliers ne sera pas non plus perdue de vue - en particulier dans le contexte de l'évolution de la réalité du travail à la suite de la pandémie, par exemple par l'augmentation du télétravail, il est important de ne pas perdre de vue les conséquences qui en découlent pour les travailleurs transfrontaliers.

La RNW poursuit le dialogue existant dans le domaine de la reconnaissance des diplômes.

Une partie de plus en plus importante et significative de la coopération entre les pays Benelux et la RNW se situe dans le domaine de la sécurité, y compris la coopération policière parce qu'aujourd'hui, les auteurs de crimes sont généralement en réseau au niveau européen et sont très mobiles.

Dans ce domaine, il convient tout d'abord de souligner que le département de la police du ministère de l'Intérieur de Rhénanie-du-Nord-Westphalie est impliqué dans les activités Benelux relatives aux centrales d'appel. Dans ce cadre, la coopération policière entre les pays du Benelux et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie continue d'être harmonisée de manière continue dans le cadre juridique donné.

En outre, en raison des liens locaux et infrastructurels particuliers entre les pays Benelux et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, la mise en réseau des informations et une coopération étroite sont indispensables pour prévenir les dangers dans le domaine de la criminalité à motivation politique et du contre-terrorisme. Comme le montre le procès sur la série d'attentats perpétrés à Paris le 13 novembre 2015, qui a débuté en septembre 2021, les auteurs n'ont pas tenu compte des frontières et des compétences et se sont déplacés librement à l'intérieur des frontières intérieures de l'UE, notamment dans la région du Benelux.

Un autre phénomène d'importance croissante est la cybercriminalité. Grâce à la numérisation, les phénomènes criminels se déplacent également dans l'espace virtuel. En outre, l'utilisation de la cryptographie et des mécanismes d'anonymisation impose aux organismes chargés de l'application de la loi des obstacles importants pour réussir à identifier les auteurs. Les auteurs d'infractions peuvent agir dans le monde entier et causer des dommages sans avoir à franchir physiquement leurs propres frontières nationales. Toutefois, ces défis peuvent être relevés grâce à une coopération transfrontalière accrue dans le cadre de procédures d'enquête conjointes, ainsi qu'à un échange international d'expériences sur les approches réussies de la lutte contre la criminalité.

Une coopération plus étroite dans le domaine de la lutte contre la pornographie infantile est également recherchée. La RNW veut également initier une coopération dans la lutte contre la criminalité clanique.

La montée en puissance du marché pour ces systèmes de propulsion et ces véhicules nécessite des subventions attractives à tous les niveaux

Dans le domaine de la justice, le dialogue entre les pays Benelux et la RNW sur le thème de la mise en œuvre et de l'exécution transfrontalières des sanctions sera poursuivi.

La coopération fructueuse en matière de gestion des crises transfrontalières se poursuivra. Cela inclut la coopération non seulement dans les situations de crise classiques, comme les inondations de 2021, mais aussi dans les situations de crise à long terme, comme la pandémie. Dans la pratique, cependant, il est également apparu clairement à quel point il est essentiel de disposer d'une coopération transfrontalière efficace dans le secteur de la santé, avec un accent particulier sur la suppression des barrières existantes et l'amélioration du flux d'informations entre la RNW et les pays Benelux.

D'autres sujets de coopération entre la RNW et les pays Benelux sont la qualité de l'air, la sécurité alimentaire et la sécurité des feux d'artifice.

5.2 LA GRANDE RÉGION

L'Union Benelux entretient depuis un certain nombre d'années une coopération ad hoc avec la Grande Région qui regroupe le Luxembourg, la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Communauté germanophone de Belgique, la Lorraine (région française du Grand Est), la Rhénanie-Palatinat et la Sarre. Près de 250.000 travailleurs transfrontaliers se concentrent sur ce flanc méridional du Benelux, ce qui représente près de 10% du nombre total de frontaliers de l'Union européenne entière. Tout comme le Benelux, la collaboration institutionnalisée au sein de la Grande Région se positionne comme un véritable laboratoire de l'Europe unie de par sa promotion de la coopération transfrontalière dans ses multiples dimensions, cherchant à apporter des solutions et une plus-value très concrète pour les citoyens. **Il importe d'identifier les complémentarités entre les deux régions ainsi que la valeur ajoutée que les citoyens retireraient d'une inspiration réciproque, voire de l'exploration de pistes de collaboration durables.**

Dans l'optique de renforcer et d'intensifier les liens entre le Benelux et la Grande Région, l'Union Benelux veillera à établir des passerelles de coopération et d'interactions :

- Le Secrétariat général Benelux cherchera à collaborer avec le Secrétariat de la Grande Région en vue d'effectuer une cartographie permettant de comparer les activités en cours dans le cadre Benelux tout comme celui de la Grande Région, notamment un recensement des groupes de travail de part et d'autre, ainsi que de leurs accomplissements respectifs et des chantiers en cours.
- Dans une deuxième étape, sur base de cet exercice de « mapping », seront promus des contacts directs entre les présidents des groupes de travail et/ou des responsables de projets dans une optique d'échange de bonnes pratiques et de possibles inspirations mutuelles.
- Le cas échéant, ces échanges pourront mener à l'identification d'éventuelles synergies et de pistes de collaboration durables entre le Benelux et la Grande Région.

5.3 LA FRANCE

Le développement d'une coopération plus étroite entre les pays Benelux et **la France** est officiellement ancré dans la déclaration d'intention du 11 décembre 2018. Il est donc évident que les partenaires poursuivront les coopérations déjà existantes, notamment dans le domaine de l'énergie (Forum pentalatéral de l'énergie, Plate-forme Gaz et coopération énergétique Mer du Nord), du contrôle des transports routiers (Euro Contrôle Route) et de la lutte contre le trafic de drogue supranational et la criminalité transfrontalière (concertation Hazeldonk). Les nouvelles opportunités de coopération visant plus particulièrement les zones frontalières seront étudiées au cas par cas, s'agissant de nouveaux projets en matière de durabilité, d'innovation, ou de développement économique.

5.4 LE CONSEIL NORDIQUE ET LES ÉTATS BALTES

Enfin, le Secrétariat général explorera les possibilités de coopération et d'échanges de bonnes pratiques avec le **Conseil Nordique ou les États baltes**, à l'instar de l'initiative relative à la reconnaissance mutuelle des diplômes.

5.5 BENELUX : CENTRE D'EXPERTISE EN MATIÈRE DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Établi sur la base de la Convention Benelux du 20 février 2014 de coopération transfrontalière et interterritoriale ([M\(2014\)2](#)) et en collaboration avec les acteurs du Centre d'expertise de la Coopération Transfrontalière pour les frontières intérieures et extérieures du Benelux par :

- une gouvernance efficace par et avec les États membres ;
- un appui proactif aux autorités territoriales en ce qui concerne les partenariats nouveaux et existants (acquisition et suivi) avec une attention particulière pour la composante interterritoriale de la Convention ;
- une communication ciblée ;
- une extension de la Convention aux pays voisins ;
- une contribution à la résolution des goulets d'étranglement causés par l'existence de la frontière pour les collectivités territoriales (existantes et nouvelles) ;
- un suivi de la communication européenne Croissance dans les zones frontalières (nouvel instrument européen, fonds de cohésion, obstacles).

Dans ce contexte, le Benelux continuera de suivre de près les travaux au niveau européen concernant la proposition de règlement (COM/2018/373 final - 2018/0198 (COD)) relatif à la création d'un mécanisme visant à lever les obstacles juridiques et administratifs dans un contexte transfrontalier.

5.6 EXTENSION DES CONSULTATIONS FLUVIALES AU SEIN DU BENELUX

Aujourd'hui, le Secrétariat général Benelux est un acteur important de la Commission internationale de la Meuse et de la Commission internationale de l'Escaut en tant qu'observateur. Ces Commissions, qui se concentrent sur la coopération transfrontalière sur la Meuse et l'Escaut, ont notamment pour mission de coordonner les obligations découlant de la directive européenne 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation. Dans le domaine de la navigation, la concertation tripartite sur la Meuse bénéficie actuellement de l'appui du Secrétariat général Benelux.

À la lumière des récentes inondations qui ont touché le Benelux, une réunion sera organisée pour rassembler les commissions existantes et les parties prenantes afin de formuler des pistes de solutions et d'améliorer la coordination à l'avenir.

Cette action sera menée en concertation avec les forums internationaux existants des gestionnaires de l'eau, tels que la CIM et la VNBM.



